



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 octobre 2001

Mise à jour du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 octobre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Pour faire suite aux avis émis par les Commissions Administratives Paritaires et pour tenir compte des besoins des services, je vous propose les modifications suivantes du tableau des effectifs.

SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE

SUPPRESSION :

- 1 poste d'adjoint administratif, à compter du 1er janvier 2001

CREATION

- 1 poste d'adjoint administratif principal, à compter du 1er janvier 2001

SECRETARIAT DES ELUS

SUPPRESSION

- 1 poste d'agent administratif qualifié, à compter du 1er octobre 2001

CREATION

- 1 poste d'adjoint administratif, à compter du 1er octobre 2001

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SUPPRESSION

- 1 poste d'agent administratif, à compter du 1er janvier 2001

CREATION

- 1 poste d'agent administratif qualifié, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION INFORMATION, COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

SUPPRESSION

- 1 poste d'adjoint administratif, à compter du 1er janvier 2001

CREATION

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION DES OBLIGATIONS ET DES DROITS DES CITOYENS

SUPPRESSIONS

- 1 poste d'agent administratif, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 1 poste d'agent administratif qualifié, à compter du 1er janvier 2001

- 1 poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES

SUPPRESSION

- 1 poste d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001

CREATION

- 1 poste d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DU TEMPS LIBRE

SUPPRESSIONS

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'adjoint administratif, à compter du 1er janvier 2001
- 4 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 3 postes d'agent technique, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent d'entretien qualifié à temps complet, à compter du 1er janvier 2001
- 4 postes d'agent d'entretien qualifié à temps non complet, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2001
- 4 postes d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 3 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1er janvier 2001
- 4 postes d'agent d'entretien à temps non complet, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION BATIMENTS

SUPPRESSIONS

- 2 postes d'agent administratif, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste de technicien, à compter du 1er septembre 2001
- 1 poste de technicien principal, à compter du 1er septembre 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique principal, à compter du 1er octobre 2001
- 5 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 2 postes d'agent administratif qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste de technicien principal, à compter du 1er septembre 2001
- 1 poste de technicien chef, à compter du 1er septembre 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise, à compter du 1er octobre 2001
- 5 postes d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION DE LA VOIRIE

SUPPRESSIONS

- 1 poste d'agent administratif, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er octobre 2001

- 2 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent d'entretien, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 1 poste d'agent administratif qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste de contrôleur, à compter du 1er octobre 2001
- 2 postes d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent d'entretien qualifié, à compter du 1er janvier 2001

DIRECTION DES ESPACES VERTS

SUPPRESSIONS

- 2 postes d'agent technique principal, à compter du 1er octobre 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent de maîtrise, à compter du 1er janvier 2001
- 5 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 6 postes d'agent technique, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique, à compter du 1er janvier 2000

CREATIONS

- 2 postes d'agent de maîtrise, à compter du 1er octobre 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent de maîtrise qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 5 postes d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 6 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2000

DIRECTION EAU

SUPPRESSIONS

- 2 postes d'agent de maîtrise qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 3 postes d'agent technique, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 2 postes d'agent de maîtrise principal, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 3 postes d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001.

DIRECTION NETTOIEMENT PARC AUTO

SUPPRESSIONS

- 1 poste d'adjoint administratif, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste de conducteur spécialisé 2ème niveau, à compter du 1er avril 2001
- 1 poste d'agent technique qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent d'entretien, à compter du 1er janvier 2001

CREATIONS

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste d'agent de maîtrise qualifié, à compter du 1er janvier 2001
- 1 poste de chef de garage, à compter du 1er avril 2001
- 1 poste d'agent technique principal, à compter du 1er janvier 2001
- 2 postes d'agent d'entretien qualifié, à compter du 1er janvier 2001

MISSIONS ENVIRONNEMENT

CREATION

- 1 poste de technicien territorial

REGIE AGENCE MUNICIPALE TRANQUILLITE PUBLIQUE URBAINE

Dans le cadre de la mise en place de la Régie AMTPU, il est nécessaire de créer l'emploi suivant pour développer le volet éducation et animation urbaine :

- 1 poste d'attaché territorial à temps non complet 50 %

Les crédits sont ouverts au budget 2001.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les modifications du tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)